COMMISSION SPORTIVE

Réunion **A :** **Fin :**	**04.11.2026** 17h00 21h00
Présidence : **Présents :**	Mme CHARRAUD Clémentine Mme MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, DAMOURETTE Marjorie, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas, LORY Joël

EVOCATION

Match n° 79551573 – Espoir Boischaut Sud 2 / AC Villers 1 du 03.10.2026 – U17 D2 :

La Commission,

Prend note de la demande d'évocation faite par le club de l'Espoir Boischaut Sud par e-mail le 21.10.2026

. E-mail reçu du FC Villers en date du 27.10.2026 à 19h27

L'article 187 des RG de la Fédération ne prévoit pas expressément la possibilité d'ouvrir une procédure d'évocation concernant le nombre de joueurs « mutés » inscrits sur la feuille de match à l'occasion d'une seule et même rencontre.

Dans ces conditions, la demande de Espoir Boischaut Sud 2 ne permet pas, à elle seule, l'ouverture d'une procédure d'évocation.

Porte les droits d'évocation au compte du club de l'Espoir Boischaut Sud 2 :
Soit 200€.

RESERVE

Match n° 56635732 – US Azay le Ferron 2 / E. Palluau-St Genou 2 du 01.11.2026 – D4 D :

La Commission,

Considère cette réserve irrecevable au motif qu'une réserve ne peut pas être portée après-match. Il faut faire une réserve d'avant match sur la FMI.

Porte les droits de réserve au compte du club de E. Palluau-St Genou :
Soit 80€.

FORFAIT

Sur place

Match n° 56619317 – E. P. Chrétien-St Marcel 2 / FC Eguzon 1 du 01.11.2026 – D4 Poule E :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 h avant pour un match ayant lieu en semaine.

que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. Le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de FC Eguzon, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à FC Eguzon (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à E. P. Chrétien-St Marcel 2 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Eguzon doit :

- Amende pour forfait sur place = 80 x 2 = 160 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

COUPE INDRE SENIORS « René SCHOEN »

HOMOLOGATION du 1er Tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN »
Sont qualifiés : FC Bas Berry, ACS Buzançais, AS Chabris, Etoile Cx, La Mifa 36, FC Diors, AS Ingrandes, AS Jeu les Bois, FC 2MT, US Montierchaume, FC Obterre, JLVC Pouligny St Pierre, FC SSRP, AS St Gaultier Thenay, US St Maur, A. St Valentin, SC Tendu, US Villegouin, ES Vineuil Brion,

1er tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN » »

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79970046	Cx Fontchoir	Issoudun Sa	**15/11/2026**	**14H00**

Le tirage du 2ème tour de la Coupe de l'Indre aura lieu le mercredi 18 novembre à 19h au District de l'Indre de football pour des rencontres le week-end du 28 et 29 novembre 2026.

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

1er tour : 20.12.2026

COUPE EDOUARD BARES

Le tirage du 1er tour de la Coupe Edouard BARES effectué par Philippe Tarnier (FC Valp 36) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 15 Novembre 2026 à 14 h** sur le terrain du club 1er nommé :

Sont exempts : AS Ardentes 2, EC Sassierges St Germain 1, US2R 2, La Berrichonne de Châteauroux 3, FC Eguzon 1, ACS Buzançais 3, L.T.C. 1, FCBL 1, US Azay le Ferron 2, US Bouges 1, SA Issoudun 2 , AS Niherne 2, SC Issoudun 2, FC Luant 1, US Montgivray 4, Ciron 1, US Villegouin 1.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
81228332	A.S. Ingrandes 2	St Lactencin 2	15/11/2026	14H
81228330	Jeu Les Bois 2	U.S. Reuilly 3	15/11/2026	14H
81228334	Neuvy Pail As 1	Ent. Fc2s Aae Nohant 2	15/11/2026	14H
81228336	E. P Chretien-St Mar 2	Arph/Clion E. 2	15/11/2026	14H
81228331	Veuil Ec 1	Fc M/M/T 3	15/11/2026	14H
81228323	Etrechet Es 2	F.C. Levroux 2	15/11/2026	14H
81228327	Cx Fontchoir 1	Fc Deols 3	**29/11/2026**	14H
81228329	Fc Valp 36 3	Anjouin As 1	15/11/2026	14H
81228324	Ent.Palluau St-Genou 2	Pouligny St P 2	15/11/2026	14H
81228333	Ambrault Patr 2	Maron As 2	15/11/2026	14H
81228326	Sp.C. Vatan 3	E. Montchevrier-Aig 1	15/11/2026	14H
81228337	Cluis Ss 2	F.C.M.O. 2	15/11/2026	14H
81228335	U.S. Argy 2	Touvent Chat. 4	15/11/2026	14H
81228325	Us La Chatre 3	La Mifa 36 2	15/11/2026	14H
81228328	Tilly Us 1	Ent.S. Vineuil Brion 2	15/11/2026	14H

COUPES JEUNES

Coupe U18 Pierre ROUX

HOMOLOGATION du 1er tour de la Coupe U18 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : ECL St Christophe Cx, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx **+ exempt :** Bords de Creuse

1er tour de la Coupe U18 Pierre ROUX :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976120	A. Brenne Touraine	Foot. Sud Bouzanne	**11/11/2026**	15H
79976118	Fc Deols	Poinconnet Us	**11/11/2026**	15H
79976123	U.S. Reuilly	Sp.C. Vatan	**11/11/2026**	15H

Coupe U17 Alain LABRUNE

HOMOLOGATION 1er tour de la Coupe U17 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : AC Villers, A. Brenne Touraine F, EGC Touvent Cx, Espoir Boischaut Sud, US Le Blanc, La Berrichonne Cx + exempt : US Reuilly

1er tour de la Coupe U17 Alain LABRUNE :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976154	Ent.Gatines Vicq Fcp	Fc Deols	**11/11/2026**	15H

Coupe U15 Maurice. HERVAULT

HOMOLOGATION du 2ème tour de la Coupe U15 :
Sont qualifiés pour le 3ème tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, Berrichonne Cx + **5 exempts :** US Le Poinçonnet, Académie Brenne Touraine, ACS Buzançais, AS Chabris, Espoir Boischaut Sud

COUPE DE DISTRICT U15

HOMOLOGATION du 1er tour de la Coupe de District U15 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : US St Maur **+ 2 exempts :** ES Bords de Creuse, Foot Sud Bouzanne

1er tour de la Coupe de District U15 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
80939037	As Mova	Group. Val De L'Indr	**21/11/2026**	15H
80939036	F.C. Levroux	Fc Etoile Cx	**11/11/2026**	15H
80939034	Fc Valp 36	Ent.Ardentes.Diors	**21/11/2026**	15H

FMI des 31.10.2026 et 01.11.2026

Note aux clubs :
Les clubs doivent utiliser : **La nouvelle version FMI (5.0.20)**

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30€
U13 Niveau 3 Ph1 Poule B
VINEUIL BRION (Match E. VINEUIL LEVROUX 2 / VATAN 2)
DEOLS (Match ISSOUDUN / DEOLS 3)

U13 Niveau 1 Bis Ph1 Poule A
VINEUIL BRION (Match E. VINEUIL LEVROUX / E. DIORS ARDENTES)

FMI non faite non justifiée 2ème avertissement, amende 40€
Aucune

FMI non faite 3ème avertissement, amende 65€
Aucune

Retard de transmission, amende 20€
Coupe Indre U17 A Labrune
LE POINCONNET (Match LE POINCONNET / LA BERRICHONNE) Transmission le 02/11/2026 à 18h09 au lieu de 01/11/2026 à 12h00
Départemental 3 Poule A
ST AOUT (Match ST AOUT / TOUVENT 3) transmission le 02/11/2026 à 14h20 au lieu de 01/11/2026 à 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

NOUVEAUTE : NE PAS OUBLIER LA FEUILLE DE PRESSE LORSQUE LES CAPITAINES OU DIRIGEANTS, L'ARBITRE ONT SIGNES LA FMI AVANT MATCH, ALLER DANS COMPOSITION EN HAUT A DROITE DE L'ECRAN ONGLET "FEUILLE DE PRESSE".

TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage aux clubs de D2 soit 42 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
01/11/2026	D2A	56625414	ECL St Christophe Cx 1	FC Diors 1

Remboursement frais arbitrage aux clubs de D3 soit 39 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
01/11/2026	D3 A	56626579	ES ETRECHET 1	AC VILLERS 2
01/11/2026	D3 A	56626582	A ST VALENTIN 1	ECL ST CHRISTOPHE CX 2
01/11/2026	D3 A	56626583	US ARGY 1	US ST MAUR 2
01/11/2026	D3 B	56626803	ES SAZERAY VIGOULANT 1	US 2R 1
01/11/2026	D3 B	56626806	FC BAS BERRY 1	FC VALP 36 2

01/11/2026	D3 C	56626966	FC TOURNON ST MARTIN 1	E. PONT CHRETIEN 1
01/11/2026	D3 D	56627095	US GATINES 2	VICQ SUR NAHON 1
01/11/2026	D3 D	56627098	US REUILLY 2	AS VARENNES 1

COURRIERS

. FC2S : score erroné en D4 C du 01.11.2026 – 4 à 1 pour sassierges st Germain.
. ECL St Christophe : matchs refixés suite au vol de câbles électriques du stade Max Ploquin.
. SA Issoudun : Pris connaissance, réponse faite par mail.
. AS Coings-Céré : Pris connaissance, amende maintenue.
. FC SSRP : modification installations D1 et D3 C jusqu'au 13.12.2026 les matchs se joueront à Lignac

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

